

1. Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les ventes de produits et services entre SAMSON Régulation (« Nous ») et le client (« Client ») dans le cadre d'une relation B2B en France. Elles remplacent et s'opposent à toutes les conditions générales ou particulières du Client et ne peuvent être modifiées que par un accord écrit des deux parties, conformément à l'article L.441-1 du Code de commerce. Toute modification des présentes CGV nécessite l'approbation écrite des deux parties.

2. Devis et Commandes

Les devis sont valables 30 jours sauf stipulation contraire. Un bon de commande du Client ne devient contractuel qu'après notre acceptation écrite via un accusé de réception de commande du Siège social de Samson Régulation SAS. En cas de conflit, l'ordre de priorité est : (1) notre acceptation écrite, (2) les présentes CGV, (3) le bon de commande du Client. Le Client est tenu à notre égard d'une obligation d'information complète et détaillée concernant les spécifications techniques, les performances, l'usage et la destination du produit dont il passe commande. A défaut, nous excluons toute garantie sur le produit livré.

3. Fourniture, Suspension et Force Majeure

Conditions de Livraison : Free Carrier (FCA) du site de Vaulx-en-Velin (Incoterms en vigueur) pour les livraisons en France. Les dates de livraison sont estimatives et peuvent être ajustées en cas de circonstances exceptionnelles ou nouvelles, incluant les cas de force majeure (article 1218 du Code civil), bris de machines, rupture d'approvisionnement, sinistres affectant les locaux de productions ou de problèmes d'exploitation graves survenus chez nos fournisseurs ou transporteurs, la date de livraison sera prolongée de la durée du retard dans ce cas. La livraison partielle des produits est à notre convenance. Chaque livraison partielle sera considérée comme une transaction indépendante, et pourra être facturée séparément. Le non-respect ou retard dans la livraison de l'une des parties n'affectera pas les obligations de l'acheteur concernant les livraisons restantes.

Délais de livraison : le délai de livraison ne commence à courir, au plus tôt, qu'à compter de la date indiquée dans l'Accusé de Réception de commande émis par Samson Régulation. En cas de modifications ultérieures du contrat ou des prestations, les dates ou délais de livraison et les prix convenus seront revus de manière appropriée. Le cas échéant, de nouveaux Prix et nouvelles dates ou délais devront être fixés d'un commun accord. Sauf stipulations contraires précises figurant dans l'Accusé de Réception de la commande, la livraison et l'examen du respect du délai de livraison s'effectuent par la mise à disposition de des produits et/ou services dans nos locaux.

Respect des obligations de livraison : Le respect des obligations de livraison de notre part présuppose l'exécution complète et en temps voulu des obligations du Client qui, entres autres, doit fournir sans délai les informations nécessaires à la livraison. Nous nous réservons le droit d'invoquer l'exception d'inexécution en cas de manquement du Client.

Report ou Suspension de Commande : Si le Client demande un report ou une suspension de l'exécution ou de l'expédition pour une période dépassant 30 jours, il prend en charge les coûts supplémentaires de stockage et assume les risques de perte. Si le report dépasse 45 jours cumulés, nous nous réservons le droit de résilier la commande, et le Client couvrira les frais de résiliation raisonnables.

4. Garantie

Nous garantissons nos produits contre les défauts de matériau et de fabrication pendant 12 mois après la première mise en service ou 18 mois après la livraison. La garantie exclut l'usure, comme la corrosion ou l'érosion normales, les dommages résultant d'un montage sur site ou d'une utilisation impropre, ainsi que toute modification non autorisée. Notre seule obligation et le recours exclusif du Client en cas de non-conformité reconnue, sont la réparation ou le remplacement à l'identique ou à fonction équivalente. Toute réclamation doit être notifiée par écrit dans le délai de garantie. Les frais de transport du matériel retourné sont à la charge du client.

5. Prix et Paiement

Prix : Sauf mention contraire, les prix indiqués sont Hors Taxe, sans emballage, transport, impôts et taxes, assurance, montage sur site, essais de réception ou de mise en service. Nous nous réservons le droit de modifier ces prix en cas de variation significative des facteurs économiques ou législatifs affectant les coûts de production ou d'approvisionnement. Toute modification tarifaire sera notifiée au Client par écrit, accompagnée des éléments justifiant cette révision, et s'appliquera après un délai de 10 jours suivant la notification.

Conditions de Paiement : Les paiements sont dus dans les 30 jours suivant la date de facture, conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce. En cas de retard, un taux d'intérêt de trois fois le taux légal s'applique, en plus d'une indemnité forfaitaire de 40 EUR pour frais de recouvrement. (Code de Commerce, article D 441-5)

Garanties de Paiement : En cas de solvabilité insuffisante du Client, nous pouvons exiger un paiement anticipé ou une garantie de paiement. Le non-paiement ou la non-fourniture d'une garantie de paiement autorisent la suspension ou la résiliation unilatérale des prestations.

6. Réserve de Propriété

Les produits demeurent notre propriété jusqu'au paiement complet du prix, principal et accessoires, conformément à l'article 2367 du Code civil. Le Client s'engage à les conserver en bon état sous sa seule responsabilité et à les assurer. En cas de non-paiement, nous nous réservons le droit de récupérer les produits aux frais du Client sur simple requête, en tout lieu et à tout moment. Le Client ne peut ni les vendre, les céder ou les transformer avant le transfert de propriété.

Le Client doit immédiatement nous informer par écrit, de la détérioration, la destruction totale ou partielle, la perte ou la soustraction frauduleuse de l'objet de la vente sous réserve de propriété et accomplir les actes conservatoires nécessaires à la préservation de nos droits. Nonobstant la réserve de propriété, la totalité des risques de toute nature concernant l'objet de la vente demeure à la charge du Client.

En cas d'ouverture d'une procédure collective du Client ce dernier doit immédiatement nous informer afin de nous permettre d'agir en restitution de propriété auprès des organes de la procédure collective. Le Client doit également immédiatement informer les organes de la procédure collective de l'existence de la réserve de propriété sur l'objet du contrat.

7. Limitation de Responsabilité

Notre responsabilité est strictement limitée au montant de la commande pour tout dommage direct, en conformité avec les articles 1231-3 et suivants du Code civil. Nous excluons toute responsabilité pour les pertes ou préjudices indirects ou consécutifs, y compris notamment mais sans limitation la perte de profit et les interruptions d'activité. Ces limitations sont applicables sauf dispositions contraires et d'ordre public de la loi.

8. Non-divulgateion et Propriété Intellectuelle

Le Client s'engage à ne pas utiliser ni divulguer les informations techniques, brevets ou documents commerciaux reçus sans notre autorisation écrite. Nous lui accordons une licence mondiale, non exclusive, gratuite, perpétuelle, irrévocable et non transférable pour utiliser les droits de propriété intellectuelle intégrés à nos Produits, uniquement pour leur utilisation, entretien et maintenance. Tout matériel, dessin, logiciel ou information technique fourni reste notre propriété exclusive.

9. Modification des Commandes

Toute modification demandée par le Client sur la quantité, la nature des produits ou les délais doit être formulée par écrit. En cas de modification, nous en informerons le Client des éventuels ajustements de prix et de délais, et la modification prendra effet après notre acceptation écrite.

Au cours du délai de livraison, nous nous réservons le droit de procéder à des modifications de construction ou de forme, de teintes, ou encore du volume de matériel fourni dans la mesure où le produit vendu ne perturbe pas l'usage convenu dans la commande.

Sauf disposition contraire, les données concernant le volume de matériel fourni, les caractéristiques, les dimensions et poids, etc., de l'objet vendu indiquées dans les fiches techniques valables à la date de passation du contrat sont parties intégrantes de celui-ci ; elles n'ont qu'un simple caractère indicatif et ne sont pas des propriétés garanties.

10. Conditions d'Exportation et d'Importation

Le Client s'engage à respecter toutes les lois et réglementations applicables aux exportations et importations, incluant les lois françaises et européennes. Il ne peut ni utiliser ni exporter les produits en violation de ces lois. Toute contravention aux obligations de conformité douanière engage la responsabilité exclusive du Client.

11. Annulation et Résiliation

Annulation : Le Client ne peut annuler une commande sans notre consentement écrit. Des frais d'annulation couvrant les coûts engagés pourront être exigés.

Résiliation pour Manquement : Nous pouvons résilier unilatéralement la commande en cas de non-respect grave des obligations par le Client et notamment en cas de non-paiement total ou partiel du prix, après notification écrite et un délai raisonnable pour corriger ce manquement.

12. Clause de Recours Exclusif

Les recours et indemnisations prévus aux présentes sont exclusifs pour le Client en cas de non-respect de nos obligations. Notre responsabilité totale, qu'elle découle du contrat, d'une garantie, d'un délit (y compris la négligence), une indemnité, une responsabilité stricte ou autre, ne pourra excéder le montant contractuel des équipements ou services concernés. Aucun autre recours, y compris des dommages-intérêts non spécifiés, ne sera possible, sauf disposition contraire et d'ordre public de la loi.

Avenant

Les dispositions suivantes complètent l'article 3. des CGV rev01 de 2025 relatif à la force majeure :

Entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur le 11 mars 2026.

Contexte

Il est établi en raison des événements géopolitiques majeurs affectant la région du Moyen-Orient depuis le 28 février 2026, date à laquelle ont commencé les perturbations susceptibles d'impacter l'exécution de nos engagements.

Champ d'application

L'avenant s'applique à toutes les commandes dont l'accusé de réception est postérieur au 11 mars 2026.

Pour les commandes antérieures, les dispositions relatives à la force majeure telles que prévues dans nos CGV rev01 de 2025 demeurent applicables.

Effets additionnels liés aux risques géopolitiques et aux sanctions en Iran

En outre, toute instabilité géopolitique majeure au Moyen-Orient — telle que des perturbations des routes de transport ou des infrastructures régionales résultant du conflit récent affectant l'Iran et les États voisins — ainsi que toute sanction internationale nouvellement imposée ou étendue à l'encontre de l'Iran ou d'entités qui y sont liées, seront réputées constituer un cas de force majeure dès lors qu'elles empêchent ou entravent matériellement l'exécution, ou rendent l'exécution commercialement déraisonnable.

Lorsque de tels événements surviennent :

Délais

Les délais de livraison seront automatiquement prolongés pour toute la durée de l'empêchement, y compris pour tout retard additionnel résultant de détournements d'itinéraires, de congestions, de contrôles à l'exportation ou de restrictions gouvernementales. Ces prolongations s'appliquent également lorsque l'exécution reste techniquement possible mais uniquement dans des conditions logistiques ou réglementaires substantiellement modifiées.

Coûts

Si ces événements entraînent une augmentation significative des coûts logistiques, de transport, de conformité ou d'approvisionnement, nous pourrions appliquer un ajustement raisonnable des prix reflétant ces dépenses supplémentaires indépendantes de notre volonté. Le Client coopérera de bonne foi et ne refusera pas de manière injustifiée l'acceptation de tels ajustements.

Droits de suspension

Nous pourrions suspendre l'exécution — sans responsabilité — si des sanctions, des restrictions à l'exportation ou des perturbations liées au conflit rendent l'exécution illégale, dangereuse ou commercialement impossible. La suspension pourra se poursuivre jusqu'à ce que les conditions permettent la reprise, ou, si l'empêchement persiste au-delà d'une période raisonnable, nous pourrions résilier les parties du contrat concernées sans responsabilité.

Responsabilité du Client

Le Client supportera toutes les conséquences, retards, coûts ou pertes résultant de sa propre non-conformité aux réglementations relatives au contrôle des exportations, aux sanctions, aux restrictions d'usage final ou d'utilisateur final, ou résultant d'informations incomplètes, inexactes ou tardives fournies par le Client ou sa chaîne d'approvisionnement. Le Client nous indemniserait et nous garantirait contre toute réclamation, pénalité ou coût découlant d'une telle non-conformité.